

Paris, le - 6 MAI 2015

à

Monsieur le Ministre des affaires étrangères et
du développement international

Objet : Évaluation de l'engagement citoyen international des jeunes

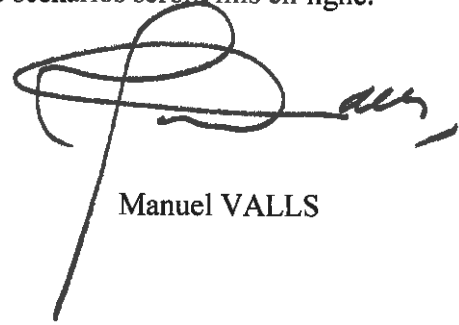
Le gouvernement s'est fixé une ambition forte pour une action publique plus efficace, plus économe et plus juste.

Les évaluations menées dans le cadre de la modernisation de l'action publique (MAP) contribueront directement en 2015 à poursuivre notre effort collectif en ce sens. L'objectif de ces évaluations est en effet de réinterroger les politiques publiques, leurs résultats, leur utilité et leur adéquation avec les attentes des bénéficiaires, et d'identifier leurs marges d'amélioration et d'évolution. Ces évaluations s'inscrivent par ailleurs dans une logique démocratique d'association des parties prenantes de la politique évaluée et de transparence quant à leurs objectifs, leur déroulement et leurs conclusions.

J'ai décidé de retenir votre proposition de réaliser une évaluation de l'engagement citoyen international des jeunes. La conduite de cette évaluation est placée sous l'autorité et la responsabilité de Madame la secrétaire d'État en charge du développement et de la francophonie, pour être réalisée dans le cadre et selon les modalités que vous avez précisés dans la fiche jointe. Je demande par lettre séparée aux chefs de service de l'inspection générale des affaires étrangères et de l'inspection générale de la jeunesse et des sports de bien vouloir désigner les membres de leurs services qui en assureront la réalisation.

Conformément à la méthodologie élaborée par le secrétariat général pour la modernisation de l'action publique (SGMAP) et pour garantir l'appropriation des travaux, je vous saurais gré de réunir et de présider ou de faire présider par Madame la secrétaire d'État en charge du développement et de la francophonie à trois reprises au moins un comité d'évaluation qui sera composé des principales parties prenantes et auquel l'équipe d'évaluation présentera ses travaux de cadrage opérationnel et de diagnostic, ainsi que les scénarios de transformation qu'elle proposera. Tout au long de la mission, je souhaite que le SGMAP puisse rendre compte à mon cabinet de l'avancement des travaux engagés et de leur bon déroulement.

Afin d'assurer la transparence des évaluations, la présente lettre de mission, l'état d'avancement du processus d'évaluation et les rapports de diagnostic et de scénarios seront mis en ligne.

A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long vertical stroke extending downwards.

Manuel VALLS

Copie à :

- ✓ Monsieur le chef de service de l'inspection générale des affaires étrangères (IGAE)
- ✓ Monsieur le chef de service de l'inspection générale de la jeunesse et des sports (IGJS)

Paris, le - 6 MAI 2015

Monsieur le Chef de l'inspection générale,

Le gouvernement s'est fixé une ambition forte pour une action publique plus efficace, plus économe et plus juste. Les évaluations de politiques publiques menées dans le cadre de la modernisation de l'action publique (MAP) contribueront directement en 2015 à poursuivre notre effort collectif en ce sens.

L'engagement citoyen des jeunes est au cœur des priorités du Gouvernement. Il permet de renforcer la cohésion nationale et de transmettre les valeurs républicaines de partage, de tolérance et de dialogue, tout en répondant au désir d'une part croissante de la population de s'ouvrir au monde. De nombreux dispositifs, comme le volontariat de solidarité international, l'engagement de service civique à l'international ou le service volontaire européen, permettent aujourd'hui à la jeunesse de s'engager sur des missions de solidarité internationale. Cette offre abondante peut toutefois créer un sentiment de confusion susceptible de décourager les candidats potentiels et les structures d'accueil, qui peinent par ailleurs parfois à financer ces actions. Alors que ces dernières visent, par leur nature, un public universel, de nombreux jeunes issus de milieux populaires ou peu diplômés n'y ont en outre pas accès.

Le Gouvernement a donc décidé d'engager une évaluation de l'engagement citoyen international des jeunes (*cf.* la fiche de cadrage ci-jointe) sous trois angles principaux :

- la lisibilité et l'accessibilité au plus grand nombre du volontariat de solidarité à l'international (VSI), ainsi que sa réciprocité ;
- la rationalisation et la simplification des dispositifs de VSI ;
- la reconnaissance et la valorisation de l'engagement à l'international.

Vous analyserez en particulier l'utilité de ces dispositifs ainsi que la possibilité de leur redimensionnement, et identifierez notamment l'impact d'une réduction de la durée des missions de volontariat en fonction des contraintes des candidats et des associations, ainsi que les leviers permettant aux associations d'accroître significativement leur offre sans distinction d'âge, d'origine sociale ou de diplômes. Vous examinerez également les articulations possibles entre le VSI et les dispositifs de volontariat international en entreprise ou en administration (VIE/VIA), d'une part, les dispositifs territoriaux de politique de la ville, d'autre part. Vous interrogerez enfin la cohérence de cette politique au niveau national et au niveau européen.

Monsieur Hervé CANNEVA
Chef de l'inspection générale de la jeunesse et des sports
95, avenue de France
75650 PARIS Cedex 13

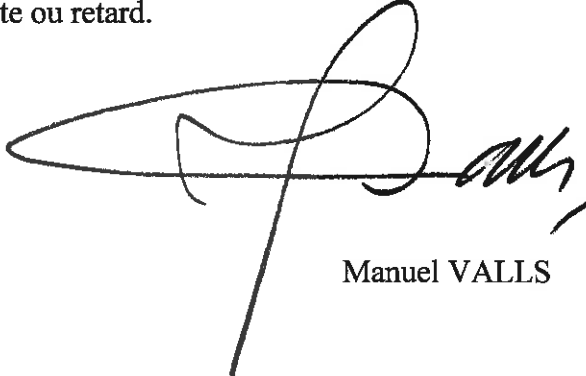
Conformément à la méthodologie élaborée par le secrétariat général pour la modernisation de l'action publique (SGMAP), la maîtrise d'ouvrage de cette évaluation sera assurée par Madame la secrétaire d'État en charge du développement et de la francophonie (qui pourra le cas échéant la déléguer à une personnalité qualifiée), tandis que la maîtrise d'œuvre sera assurée par les membres de vos services que vous désignerez.

La maîtrise d'œuvre aura pour mission de réaliser les travaux d'évaluation en toute objectivité :

- elle pourra faire appel en tant que de besoin aux administrations et opérateurs publics concernés ;
- elle rendra compte de ses travaux à au moins trois reprises à un comité d'évaluation qui sera présidé par Madame la secrétaire d'État en charge du développement et de la francophonie et composé des principales parties prenantes ;
- elle affinera le cadrage et précisera *sous un mois* les modalités opérationnelles de réalisation des travaux (incluant les consultations et enquêtes nécessaires à la prise en compte du point de vue de l'ensemble des acteurs et bénéficiaires-usagers) qu'elle présentera au comité d'évaluation ;
- elle établira, *dans les 5 mois suivants*, un diagnostic et des scénarios de transformation qui seront également discutés en comité d'évaluation et feront l'objet de rapports publics qui seront, ainsi que les données traitées ou produites à cette occasion, mises en ligne ;
- elle veillera à nourrir ses réflexions des grandes orientations qui structurent la modernisation de l'action publique telles que la simplification, l'innovation, le recours aux technologies numériques et l'ouverture des données ;
- elle apportera, en tant que de besoin, son concours aux actions de communication que Madame la secrétaire d'État en charge du développement et de la francophonie conduira autour de cette évaluation, en particulier lors de la publication des rapports.

Afin d'assurer la transparence des évaluations, la présente lettre de mission, l'état d'avancement du processus d'évaluation et les rapports de diagnostic et de scénarios seront mis en ligne.

Afin que le SGMAP puisse assurer son rôle d'accompagnement méthodologique, apporter à l'équipe d'évaluation les concours et appuis de sa compétence et rendre compte à mon cabinet de l'avancement et du bon déroulement des travaux engagés, je vous prie de veiller à l'associer tout au long de ces travaux. Vous le tiendrez informé, ainsi que Madame la secrétaire d'État en charge du développement et de la francophonie, de la composition de la mission et de toute difficulté importante ou retard.



Manuel VALLS

Copie à :

- ☒ Monsieur le ministre des affaires étrangères et du développement international
- ☒ Madame la secrétaire d'État chargée du développement et de la francophonie

Paris, le - 6 MAI 2015

Monsieur le Chef de l'inspection générale,

Le gouvernement s'est fixé une ambition forte pour une action publique plus efficace, plus économe et plus juste. Les évaluations de politiques publiques menées dans le cadre de la modernisation de l'action publique (MAP) contribueront directement en 2015 à poursuivre notre effort collectif en ce sens.

L'engagement citoyen des jeunes est au cœur des priorités du Gouvernement. Il permet de renforcer la cohésion nationale et de transmettre les valeurs républicaines de partage, de tolérance et de dialogue, tout en répondant au désir d'une part croissante de la population de s'ouvrir au monde. De nombreux dispositifs, comme le volontariat de solidarité internationale, l'engagement de service civique à l'international ou le service volontaire européen, permettent aujourd'hui à la jeunesse de s'engager sur des missions de solidarité internationale. Cette offre abondante peut toutefois créer un sentiment de confusion susceptible de décourager les candidats potentiels et les structures d'accueil, qui peinent par ailleurs parfois à financer ces actions. Alors que ces dernières visent, par leur nature, un public universel, de nombreux jeunes issus de milieux populaires ou peu diplômés n'y ont en outre pas accès.

Le Gouvernement a donc décidé d'engager une évaluation de l'engagement citoyen international des jeunes (*cf.* la fiche de cadrage ci-jointe) sous trois angles principaux :

- la lisibilité et l'accessibilité au plus grand nombre du volontariat de solidarité à l'international (VSI), ainsi que sa réciprocité ;
- la rationalisation et la simplification des dispositifs de VSI ;
- la reconnaissance et la valorisation de l'engagement à l'international.

Vous analyserez en particulier l'utilité de ces dispositifs ainsi que la possibilité de leur redimensionnement, et identifierez notamment l'impact d'une réduction de la durée des missions de volontariat en fonction des contraintes des candidats et des associations, ainsi que les leviers permettant aux associations d'accroître significativement leur offre sans distinction d'âge, d'origine sociale ou de diplômes. Vous examinerez également les articulations possibles entre le VSI et les dispositifs de volontariat international en entreprise ou en administration (VIE/VIA), d'une part, les dispositifs territoriaux de politique de la ville, d'autre part. Vous interrogerez enfin la cohérence de cette politique au niveau national et au niveau européen.

Monsieur Xavier DRIENCOURT
Chef de l'inspection générale des affaires étrangères
27, rue de la Convention
CS91533
75732 PARIS Cedex 15

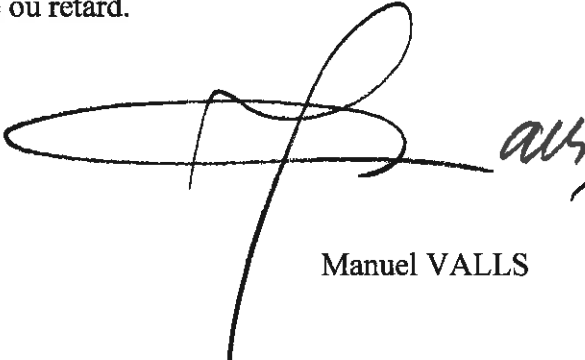
Conformément à la méthodologie élaborée par le secrétariat général pour la modernisation de l'action publique (SGMAP), la maîtrise d'ouvrage de cette évaluation sera assurée par Madame la secrétaire d'État en charge du développement et de la francophonie (qui pourra le cas échéant la déléguer à une personnalité qualifiée), tandis que la maîtrise d'œuvre sera assurée par les membres de vos services que vous désignerez.

La maîtrise d'œuvre aura pour mission de réaliser les travaux d'évaluation en toute objectivité :

- elle pourra faire appel en tant que de besoin aux administrations et opérateurs publics concernés ;
- elle rendra compte de ses travaux à au moins trois reprises à un comité d'évaluation qui sera présidé par Madame la secrétaire d'État en charge du développement et de la francophonie et composé des principales parties prenantes ;
- elle affinera le cadrage et précisera *sous un mois* les modalités opérationnelles de réalisation des travaux (incluant les consultations et enquêtes nécessaires à la prise en compte du point de vue de l'ensemble des acteurs et bénéficiaires-usagers) qu'elle présentera au comité d'évaluation ;
- elle établira, *dans les 5 mois suivants*, un diagnostic et des scénarios de transformation qui seront également discutés en comité d'évaluation et feront l'objet de rapports publics qui seront, ainsi que les données traitées ou produites à cette occasion, mises en ligne ;
- elle veillera à nourrir ses réflexions des grandes orientations qui structurent la modernisation de l'action publique telles que la simplification, l'innovation, le recours aux technologies numériques et l'ouverture des données ;
- elle apportera, en tant que de besoin, son concours aux actions de communication que Madame la secrétaire d'État en charge du développement et de la francophonie conduira autour de cette évaluation, en particulier lors de la publication des rapports.

Afin d'assurer la transparence des évaluations, la présente lettre de mission, l'état d'avancement du processus d'évaluation et les rapports de diagnostic et de scénarios seront mis en ligne.

Afin que le SGMAP puisse assurer son rôle d'accompagnement méthodologique, apporter à l'équipe d'évaluation les concours et appuis de sa compétence et rendre compte à mon cabinet de l'avancement et du bon déroulement des travaux engagés, je vous prie de veiller à l'associer tout au long de ces travaux. Vous le tiendrez informé, ainsi que Madame la secrétaire d'État en charge du développement et de la francophonie, de la composition de la mission et de toute difficulté importante ou retard.



Manuel VALLS

Copie à :

- Monsieur le ministre des affaires étrangères et du développement international
- Madame la secrétaire d'État chargée du développement et de la francophonie

Fiche de cadrage

(établie avec l'appui méthodologique du département évaluation du SGMAP)

Ministère pilote de l'évaluation : MAEDI/SEDF

Autres ministères concernés : MVJS, MEN, MENESR, MI (DGCL), MAEDI/SECE, MASS/SEDF

Politique ou action publique à évaluer

1. Finalités, principaux objectifs de la politique ou action à évaluer :

Le Président de la République souhaite encourager l'engagement citoyen des jeunes, qui sont au cœur des priorités du Gouvernement, notamment via la montée en puissance du service civique, afin de renforcer la cohésion nationale et la transmission des valeurs républicaines. Un processus interministériel de renforcement du service civique a été engagé. Dans ce cadre, un volet est prévu à l'international.

Il existe une grande diversité de dispositifs permettant à des jeunes de s'engager sur des missions de solidarité internationale. Ces dispositifs sont soumis à des tutelles, et des réglementations distinctes diffèrent également par le public visé, les acteurs concernés, la durée et la nature des missions. Certains de ces dispositifs sont inscrits dans la loi (cf. détails ci-dessous), d'autres sont règlementés (programmes Jeunesse Solidarité Internationale, ville Vie Vacances Solidarité Internationale, service volontaire européen, volontaires de la Francophonie, etc.), d'autres sont indépendants (scouts, Cotravaux...).

Ce type de volontariat international répond au désir d'engagement d'une part croissante de la population, tout en contribuant à l'ouverture de la jeunesse au monde, au développement du dialogue et des échanges interculturels, et à la diffusion des valeurs universelles de solidarité, de tolérance et de partage. Il est en cela distinct d'autres démarches de mobilité internationale qui peuvent constituer une étape dans un cursus éducatif (Erasmus « classique ») ou dans un parcours professionnel, et servent d'autres objectifs comme l'accompagnement d'un développement à l'international d'organisation (VIA/VIE). Son amplification et sa simplification permettraient de mobiliser un plus grand nombre de jeunes volontaires.

Cette EPP permettrait de :

- a) rationaliser et simplifier les dispositifs de volontariat de solidarité à l'international ;
- b) rendre le dispositif de Volontariat de Solidarité Internationale plus lisible et plus accessible ;
- c) ouvrir le dispositif à tous les jeunes et accroître la réciprocité ;
- d) reconnaître et valoriser l'engagement à l'international.

Volontariat de solidarité internationale (VSI) :

Tutelle : ministère des Affaires étrangères et du Développement international.

Missions : missions d'intérêt général à l'étranger dans les domaines de la coopération au développement et de l'action humanitaire.

Structure d'accueil : organisations non gouvernementales.

Public : toute personne majeure.

Durée : de 12 à 24 mois.

Volume : en 2013 : 2 301 VSI dans 98 pays dont 2 143 missions cofinancées par le MAEDI pour 27 associations agréées et France Volontaires. 65 % ont moins de 30 ans, 86 % un niveau supérieur ou égal à une licence.

Financement : cofinancement de l'État à hauteur maximale de 30 % portant sur la protection sociale, l'appui au retour, la réinsertion, la formation et la gestion des volontaires. Dépenses restantes à la charge des associations et de leurs partenaires : indemnité, hébergement, complément protection sociale, transports...

Engagement de service civique à l'international :

Tutelle : Agence du Service Civique.

Missions : missions d'intérêt général à caractère philanthropique, éducatif, environnemental, scientifique, social, humanitaire, sportif, familial, culturel, défense, sécurité civile, prévention, promotion de la francophonie et de la langue française, citoyenneté française et européenne.

Structure d'accueil : organismes agréés par l'État en France ou à l'étranger.

Public : jeunes de 16 à 25 ans.

Durée : 6 à 12 mois.

Volume : en 2013 : 759 missions de service civique à l'international, soit 2 % du nombre total de missions réalisées. Le Président de la République entend renforcer le service civique et porter à 150 000 le nombre de jeunes engagés en 2017.

Financement : l'essentiel des coûts est pris en charge par l'État (indemnité, protection sociale, aide pour la formation et gestion des volontaires).

Service volontaire européen (SVE) :

Tutelle : Agence Erasmus + France Jeunesse & Sport (Institut National de la Jeunesse et de l'Éducation Populaire – INJEP, sous tutelle du ministère de la Ville, de la Jeunesse et des Sports).

Mission : art et culture, social, environnement et protection du patrimoine, médias et information des jeunes, lutte contre les exclusions, le racisme et la xénophobie, santé, économie solidaire, sport, diversité culturelle, avenir de l'Europe...

Structure d'accueil : organisations labellisées par l'Union Européenne.

Public : jeunes de 17 à 30 ans les plus éloignés de la mobilité européenne.

Durée : de 2 à 12 mois.

Volume : en 2013 : 902 Français partis à l'étranger et 484 Européens accueillis en France.

Financement : programme financier Erasmus+.

2. Principales parties prenantes de l'action à évaluer (services de l'État, centraux et déconcentrés, opérateurs nationaux et locaux, collectivités, organismes de sécurité sociale, etc., liste préfigurant la composition du futur comité d'évaluation) :

- MAEDI, MVJS, MEN, MESR
- SGMAP
- délégué interministériel à la jeunesse
- partenaires sociaux (MEDEF, APEF, syndicats)
- France Volontaires
- Agence du Service Civique
- Agence Française de Développement et opérateurs à l'international (AEFE, etc.)
- collectivités territoriales
- principales ONG concernées (Coordination SUD...)
- associations de jeunesse et d'éducation populaire
- Haut Conseil à la Vie Associative (HCVA)
- Conseil Économique, Social et Environnemental (CESE)
- le « mouvement associatif »

3. Principales données financières relatives à l'action à évaluer (ordres de grandeur) :

Le MAEDI et le MFVJS contribuent à divers titres à ces programmes :

- VSI : 12 M€ en 2013 - programme 209
- plateforme France Volontaires : 7 M€ – programme 209
- programmes JSI – VVSI : 1 M€ – programme 209
- service civique international : 4 M€ – programme 163
- SVE : 5,5 M€ en 2013 – programme européen Erasmus+

Attentes du ministère pilote de l'évaluation

4. Principaux enjeux d'évolution/transformation/réforme de l'action à évaluer :

a) rationaliser et simplifier les dispositifs de volontariat de solidarité à l'international :

- ✓ réduire le nombre de dispositifs : la grande diversité des statuts de volontariat de solidarité peut créer un sentiment de confusion de nature à rebuter, voire décourager tant les candidats potentiels que les structures associatives d'accueil.
- ✓ réviser et harmoniser la durée des missions : la durée minimale d'engagement d'un an en VSI paraît trop longue, tant pour les candidats au volontariat que pour les associations agréées. Celles-ci recrutent de moins en moins de volontaires depuis 2008. Bien qu'elles disposent des capacités techniques et humaines pour en mobiliser davantage, elles peinent en effet à en supporter le coût, en hausse constante.
- ✓ donner un référentiel commun : un nombre croissant de jeunes – plus de 10 000 selon plusieurs études – s'engagent à l'international sur des missions de solidarité en dehors des dispositifs encadrés par l'État. Le phénomène est susceptible de poser des problèmes relatifs à la qualité de la préparation des volontaires, à leur formation, à leur accompagnement tout au long et au retour de la mission, mais aussi en termes de sécurité, de valeurs ou encore de transparence financière. Un référentiel commun, sous forme de charte ou de label, pourrait garantir le respect de normes et de critères partagés.

b) rendre le VSI plus lisible et plus accessible : le dispositif de VSI, qui reste méconnu du public visé, souffre d'un manque de visibilité et de lisibilité. Des actions de communication mieux ciblées et plus cohérentes pourraient être engagées.

- ✓ développer un portail Internet unique facilitant l'accès à l'information et regroupant l'ensemble des offres et des demandes d'engagement à l'international, permettrait aux jeunes candidats au départ de se positionner sur des offres réelles. Le portail de la mobilité européenne et internationale des jeunes pourrait être adapté en ce sens.
- ✓ mener des actions de sensibilisation communes à l'ensemble des dispositifs d'engagement à l'international, afin que les jeunes soient informés de leur existence et puissent être incités à candidater sans obstacle de compréhension ou d'accès.

c) ouvrir le dispositif à tous les jeunes et encourager la réciprocité :

- ✓ inclure les jeunes issus des milieux populaires et/ou peu diplômés : 4 000 jeunes, en majorité hautement diplômés, partent chaque année à l'international sous un statut de volontariat encadré par l'État. Les jeunes ayant un diplôme inférieur ou équivalent au BEP, CAP, BAC ne représentent que 3 % des effectifs en VSI et 16 % en service civique à l'international hors Europe.
- ✓ pour autant, le volontariat est un engagement citoyen au service de la solidarité internationale qui contribue à la mixité sociale et au renforcement de la cohésion. Il est ainsi important d'en assurer l'accès à tous les jeunes, notamment ceux aux parcours complexes.
- ✓ accroître la réciprocité en offrant à plus de jeunes des pays du Sud l'opportunité de venir faire un volontariat au Nord.

d) reconnaître et valoriser l'engagement à l'international : l'expérience acquise en volontariat de solidarité internationale reste insuffisamment reconnue et valorisée dans un parcours professionnel et citoyen. En concertation avec les partenaires sociaux, plusieurs pistes pourraient être étudiées :

- ✓ reconnaissance professionnelle : reconnaissance d'un label permettant de valoriser un type d'acquis ; possibilité de congés solidaires sur longue période...
- ✓ reconnaissance universitaire : développement d'équivalences ou accès à des formations.
- ✓ reconnaissance par l'État : accès à certains concours de la fonction publique, droits à la retraite ou à la formation...

5. Principales questions auxquelles devra répondre l'évaluation :

- L'accessibilité, la visibilité du volontariat de solidarité internationale doivent-elles être renforcées ? Si oui, comment ?
- Comment améliorer la lisibilité du dispositif ? Sur quelle base : par âge, par durée, par type ?
- Comment réviser le format du volontariat, en particulier la durée des missions, afin de mieux prendre en compte les contraintes et réalités des candidats et des associations ?
- Comment garantir des conditions de sécurité, des pratiques de qualité et des valeurs partagées aux volontaires qui continuent à s'engager en dehors des dispositifs encadrés par l'État ou les collectivités locales ? Comment créer un référentiel commun (charte, label, etc.) ?
- Est-il possible d'inciter les acteurs à augmenter de manière significative leurs offres de volontariat de solidarité ? Par quels leviers ?
- Le dispositif de Volontariat de Solidarité est-il effectivement accessible à l'ensemble de la population, sans distinction d'âge, d'origine sociale ou de niveau de diplômes ? Si non, pour quelles raisons et comment assurer d'avantage son ouverture, notamment envers les jeunes des classes populaires/peu diplômés ?
- Quel retours d'expériences sur les dispositifs de volontariat international en administration et en entreprise (VIA, VIE), qui relèvent d'autres logiques, peuvent être faits ? Une articulation entre ces dispositifs et le dispositif de Volontariat de Solidarité doit-elle être recherchée ? Si oui, par quel biais et pour quels effets ?
- L'articulation entre le dispositif de Volontariat de Solidarité et les dispositifs territoriaux de politique de la ville doit-elle être recherchée ? Si oui, par quel biais et pour quels effets ?
- L'expérience acquise en volontariat international peut-elle être mieux reconnue et valorisée dans un parcours citoyen et professionnel ? À quelles conditions ?
- L'articulation et la cohérence entre les différents dispositifs d'engagement au niveau national et au niveau Européen sont-elles satisfaisantes ?
- En lien avec la stratégie Jeunesse du MAEDI, comment le principe de réciprocité avec les pays du Sud peut-il être renforcé ?

Globalement, cette évaluation visera à améliorer l'action publique en termes :

- | | | | | | |
|------------------------------------|-------------------------------------|------------------------------------|-------------------------------------|------------------------------------|-------------------------------------|
| • d'utilité, de pertinence : | <input checked="" type="checkbox"/> | • d'efficacité, de service rendu : | <input checked="" type="checkbox"/> | • d'efficacité, de service rendu : | <input checked="" type="checkbox"/> |
| • d'efficacité, de service rendu : | <input checked="" type="checkbox"/> | • d'efficacité, de service rendu : | <input checked="" type="checkbox"/> | • d'efficacité, de service rendu : | <input checked="" type="checkbox"/> |

6. Suites de l'évaluation visées (révision des objectifs de la politique, alimentation d'un projet de loi ou PLF/PLFSS, réorganisation, expérimentations...) et échéances :

- Articulation avec la réforme du service civique : juin/octobre 2015
- Groupe de travail sur une réforme du Volontariat International de Solidarité ;
- Modifications législatives ;
- Réorganisation de la communication autour du Volontariat International de Solidarité ;
- Élaboration d'une charte/d'un label du volontariat/service civique à l'international ;
- Concertation avec les partenaires sociaux sur la reconnaissance de l'engagement citoyen à l'international.

7. Profil possible/envisagé de l'équipe d'évaluation (évaluateurs internes au ministère, inspection(s), personnalité qualifiée, chercheur/universitaire, prestataire privé...) :

Binôme inspections MAEDI/MVJS, avec un référent à la cellule d'évaluation du MAEDI, un au MVJS, et un soutien du SGMAP. Dans l'esprit des principes propres aux EPP MAP (association des parties prenantes, consultation des bénéficiaires), l'équipe

d'évaluation pourra s'appuyer sur le SGMAP pour la réalisation d'enquêtes auprès des publics cibles ou des associations accueillant des volontaires. À préciser en phase de cadrage opérationnel et d'établissement du cahier des charges.

Principaux risques

8. Principaux risques liés au jeu des acteurs (soutiens/opposants), aux suites de l'évaluation, au calendrier, etc. :

Les acteurs sont sensibilisés à la réforme depuis quelques mois et se montrent intéressés. Aucune opposition n'a été notée. En termes de calendrier, il conviendrait d'assurer une articulation entre ce processus d'évaluation et le renforcement du service civique demandé par le Président de la République, qui suit des échéances déjà définies en juin et en octobre.

9. Évolutions, projets parallèles ou travaux en cours ou prévus (réorganisation, projet de loi, études, consultations, assises...) susceptibles d'avoir un impact sur l'action évaluée ou sur le déroulement des travaux d'évaluation :

Réforme et montée en puissance du service civique.